



**CONSEIL COMMUNAL  
GLAND**

## **Extrait de procès-verbal de la séance de Conseil communal du jeudi 19 juin 2014**

Présidence: M. Moritz de HADELN

### **LE CONSEIL COMMUNAL**

vu le préavis municipal N° 60 relatif à l'abrogation de l'art. 95 du Règlement du Conseil communal;

ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

### **décide**

- I. d'abroger l'art. 95 du Règlement du Conseil communal.

L'abrogation entre en vigueur dès son approbation par le Chef du Département concerné.

Pour le Bureau du Conseil communal

Le président:

Moritz de Hadeln



La secrétaire:

Mireille Tacheron